

**Contacts :**

+ Rapide : par courriel depuis Ameli Pro sur ameli.fr

Par tél : 03 80 59 37 59 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Par courrier : Assurance maladie de la Côte d'Or - CS 34548-21045 DIJON cedex

DATE : 10 AVRIL 2019

REFERENCE : CONTROLE CIBLE

Anomalies de facturation chez les infirmiers

Un contrôle ciblé portant sur 781 feuilles de soins émises par des infirmiers a été réalisé en fin d'année 2018.

Résultat de l'étude :

- 23,84% des factures présentent une anomalie avec incidence financière pour un montant global de 9799,78 €

Nous attirons l'attention de chaque professionnel sur les résultats de ce contrôle et appelons chacun à une vigilance accrue sur la qualité de la facturation transmise

Les anomalies avec incidence financière

Les principaux motifs sont :

- Facturation de soins non remboursables (pilulier : préparation et distribution de médicaments hors patients traités pour maladies psychiatriques **ou pour troubles cognitifs**), bas de contention, prise de tension, collyres, déplacement pour DI...).
- Non-respect de la prescription : durée, nombre de passage, cotation erronée, surfacturation ou sur-cotation d'actes, taux de prise en charge, indemnités de déplacement, majoration de nuit)
- Absence de demande d'accord préalable au-delà du 1^{er} mois pour les patients présentant des troubles psychiatriques ou cognitifs.
- Lors de plusieurs actes durant la même séance, l'acte du coefficient le plus important est seul inscrit avec son coefficient propre ; le deuxième est noté à 50% de son coefficient et les suivants ne donnent pas lieu à honoraires.
- DSI : pas de renouvellement au-delà de 3 mois
- SCOR : pour des actes différents prescrits sur plusieurs ordonnances, pas de numérisation de **l'ensemble** des ordonnances relatives aux soins

[Retrouvez le guide pratique NGAP sur le site Ameli](#)



Retrouvez toutes les informations utiles à votre profession sur ameli.fr

La santé progresse avec vous

Directeur de la publication : Yvan Petraszko
Rédaction : Sous-direction professionnels de santé / établissements
Cpam de la Côte-d'Or – CS 34548 – 21045 Dijon Cedex

